

E 4564

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 8 juillet 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 8 juillet 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Budget Général - Exercice 2009 - Section III - Commission Titres 06,
18 - Virement de Crédits - N° Dec19/2009 - Dépenses Non Obligatoires**



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 30/06/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 06, 18

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC19/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 06 06 Recherche liée à l'énergie et aux transports

POSTE - 06 06 01 01 Recherche liée à l'énergie CP - 54 000 000

DU CHAPITRE - 18 05 Sécurité et protection des libertés

ARTICLE - 18 05 09 Prévenir et combattre la criminalité CP - 7 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 18 03 Flux migratoires — Politiques communes en matière d'immigration et d'asile

ARTICLE - 18 03 03 Fonds européen pour les réfugiés CP 5 200 000

ARTICLE - 18 03 04 Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés CP 2 400 000

ARTICLE - 18 03 09 Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers CP 24 400 000

ARTICLE - 18 03 10 Fonds européen pour le retour CP 29 000 000

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

18 03 03 - Fonds européen pour les réfugiés

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2009

| | CP |
|--|-------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 68 400 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 0 |
| 2. Virements | -2 430 400 |
| | <hr/> |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 65 969 600 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 31 382 650 |
| | <hr/> |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 34 586 950 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 39 786 950 |
| | <hr/> |
| 7. Renforcement proposé | 5 200 000 |
| 8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 7,60% |
| 9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CP |
|--|-----------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 248 873 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2009 | 0 |
| 3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | 100,00% |

d) Justification détaillée du renforcement

Un virement a été effectué en janvier 2009 à partir de cette ligne budgétaire pour faire face à une pénurie de crédits de paiement sur la ligne 18 03 04 «Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés» pour le préfinancement des mesures d'urgence 2008 en faveur de l'Italie et de la Grèce, adoptées par la Commission vers la fin de 2008.

À ce stade, les besoins en crédits de paiement avant la fin du mois de juillet sont estimés à 69,5 millions d'EUR, récapitulés comme suit:

- 21,1 millions d'EUR pour le préfinancement des programmes annuels 2008 des États membres adoptés par la Commission à la fin de 2008, dont 18,0 millions d'EUR ont été versés jusqu'ici;
- 48,4 millions d'EUR pour le préfinancement des programmes annuels 2009 des États membres. La procédure d'adoption de ces programmes est bien avancée (12 programmes annuels sur 27 déjà adoptés à ce jour) et tous les programmes annuels seront adoptés avant la fin du mois de juillet; la Commission disposera alors de 60 jours pour honorer ses obligations de paiement. 11,7 millions d'EUR ont été versés jusqu'à présent.

En outre, un montant de 1,7 million d'EUR a été utilisé pour le deuxième préfinancement des programmes annuels 2007 des États membres.

Le montant correspondant aux obligations qui subsistent, soit 39,8 millions d'EUR (69,5 millions moins 29,7 millions déjà versés) est supérieur à celui des crédits disponibles, qui s'élèvent à 34,5 millions d'EUR. Par conséquent, 5,2 millions d'EUR supplémentaires sont demandés.

I.B

a) Intitulé de la ligne

18 03 04 - Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2009

| | CP |
|--|------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 5 000 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 0 |
| 2. Virements | 2 430 400 |
| | <hr/> |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 7 430 400 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 7 430 400 |
| | <hr/> |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 0 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 2 400 000 |
| 7. Renforcement proposé | 2 400 000 |
| 8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 48,00% |
| 9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CP |
|--|-----------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 0 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2009 | 0 |
| 3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | n/a |

d) Justification détaillée du renforcement

Cette ligne budgétaire a déjà été renforcée par un virement de 2,4 millions d'EUR destiné à pallier une pénurie de crédits de paiement.

Ce montant a servi pour le préfinancement des mesures d'urgence 2008 en faveur de l'Italie et de la Grèce, adoptées par la Commission vers la fin de 2008.

Pour les mesures d'urgence 2009, Malte a déjà fait part de son intention de demander une aide financière. Cette demande, qui est attendue pour la fin du mois de juin ou pour juillet, s'élèvera à 3 millions d'EUR. La décision de la Commission devrait être adoptée en juillet/août. Le préfinancement des mesures d'urgence représentant 80 % de l'aide financière totale, un renforcement de 2,4 millions d'EUR est demandé.

I.C

a) Intitulé de la ligne

18 03 09 – Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2009

| | CP |
|--|-------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 59 000 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 0 |
| 2. Virements | 0 |
| <hr/> | |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 59 000 000 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 49 881 543 |
| <hr/> | |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 9 118 457 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 33 518 457 |
| 7. Renforcement proposé | 24 400 000 |
| 8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 41,36% |
| 9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CP |
|--|-----------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 0 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2009 | 0 |
| 3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | n/a |

d) Justification détaillée du renforcement

À ce stade, les besoins en crédits de paiement avant la fin du mois de juillet sont estimés à 83,4 millions d'EUR, récapitulés comme suit:

- 33,9 millions d'EUR pour le premier préfinancement des programmes annuels 2007 et 2008 des États membres adoptés par la Commission à la fin de 2008, dont 32,5 millions d'EUR ont été versés jusqu'ici;
- 49,5 millions d'EUR pour le préfinancement des programmes annuels 2009 des États membres. La procédure d'adoption de ces programmes est bien avancée (9 programmes annuels sur 27 déjà adoptés à ce jour) et tous les programmes annuels seront adoptés avant la fin du mois de juillet; la Commission disposera alors de 60 jours pour honorer ses obligations de paiement. 17 millions d'EUR ont été versés jusqu'à présent.

Le montant correspondant aux obligations qui subsistent, soit 33,9 millions d'EUR (83,4 millions moins 49,5 millions déjà versés) est supérieur à celui des crédits disponibles, qui s'élèvent à 9,1 millions d'EUR. Par conséquent, 24,4 millions d'EUR supplémentaires sont demandés.

I.D

a) Intitulé de la ligne

18 03 10 - Fonds européen pour le retour

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2009

| | CP |
|--|-------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 38 000 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 0 |
| 2. Virements | -7 200 000 |
| | <hr/> |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 30 800 000 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 29 894 733 |
| | <hr/> |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 905 267 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 29 905 267 |
| 7. Renforcement proposé | 29 000 000 |
| 8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 76,32% |
| 9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CP |
|--|-----------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 0 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2009 | 0 |
| 3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | n/a |

d) Justification détaillée du renforcement

Deux virements ont été effectués au début du mois de mai et en juin à partir de cette ligne budgétaire pour faire face à une pénurie de crédits de paiement sur la ligne 18 03 08 «Achèvement de la gestion des retours de migrants» (2,2 millions d'EUR) et 18 03 12 «Gestion des migrations - Solidarité en action» (5,0 millions d'EUR).

Un montant de 26,3 millions d'EUR a été utilisé pour le premier préfinancement du programme annuel 2008 adopté au cours du premier trimestre de 2009.

À ce stade, les besoins en crédits de paiement avant la fin du mois de juillet sont estimés à 33,5 millions d'EUR pour le premier préfinancement du programme annuel 2009, dont 3,6 millions d'EUR ont été versés jusqu'ici.

Le montant correspondant aux obligations qui subsistent, soit 29,9 millions d'EUR, est supérieur à celui des crédits disponibles, qui s'élèvent à 0,9 million d'EUR. Par conséquent, 29,0 millions d'EUR supplémentaires sont demandés.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

06 06 01 01 - Recherche liée à l'énergie

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2009

| | CP |
|--|--------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 102 760 413 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 2 466 250 |
| 2. Virements | 0 |
| <hr/> | |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 105 226 663 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 1 110 948 |
| <hr/> | |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 104 115 715 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 50 115 715 |
| 7. Prélèvement proposé | 54 000 000 |
| 8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 52,55% |
| 9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CP |
|--|-----------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 0 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2009 | 0 |
| 3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | n/a |

d) Justification détaillée du prélèvement

Au cours de la procédure budgétaire de 2009, le Parlement européen a ajouté 62 millions d'EUR en crédits de paiement supplémentaires sur cette ligne budgétaire.

Sur ce montant supplémentaire, la Commission ne pourra dépenser que 8 millions d'EUR. Par conséquent, les 54 millions d'EUR restants peuvent être mis à disposition pour renforcer d'autres lignes budgétaires.

II.B

a) Intitulé de la ligne

18 05 09 - Prévenir et combattre la criminalité

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2009

| | CP |
|--|-------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 47 000 000 |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE) | 0 |
| 2. Virements | 0 |
| <hr/> | |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) | 47 000 000 |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice | 10 735 059 |
| <hr/> | |
| 5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) | 36 264 941 |
| 6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice | 29 264 941 |
| 7. Prélèvement proposé | 7 000 000 |
| 8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 14,89% |
| 9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

| | CP |
|--|-----------|
| 1. Crédits disponibles en début d'année | 0 |
| 2. Crédits disponibles à la date du 15/06/2009 | 0 |
| 3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | n/a |

d) Justification détaillée du prélèvement

Le premier appel à propositions pour le programme spécifique «Prévenir et combattre la criminalité» relevant du programme de travail annuel de 2009 n'a pas suscité de réponses suffisantes, de sorte que cet appel sera lancé à nouveau au second semestre de 2009.

Par conséquent, la Commission estime que les paiements de préfinancements pour les projets qui seront retenus à la suite de ce nouvel appel d'offres ne seront effectués qu'au début de 2010 et qu'un montant de 7,0 millions d'EUR peut être utilisé pour renforcer d'autres lignes du chapitre 18 03 du budget.